

MANAGER SON EQUIPE/ LES FONDAMENTAUX MNG1	LES FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT D'EQUIPE : VERS UNE NOUVELLE DIMENSION DU MANAGEMENT
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le comportement d'un individu dans l'organisation (systémique) - Repérer son propre style de management (boussole des couleurs) - Apprendre à manager avec différents styles de management en prenant conscience du type comportemental de son interlocuteur - Analyser son impact sur le fonctionnement d'une équipe
PUBLIC	Primo managers et managers opérationnels et fonctionnels souhaitant consolider leurs compétences dans le management individuel et collectif Prérequis : Être en position de manager
POINTS FORTS	Le programme s'inspire non seulement des basiques du management mais également des dernières découvertes des neurosciences. Une animation privilégiant les mises en situation pour une intégration optimisée et rapide des apports pédagogiques dispensés. A l'issue de la formation, le participant repart avec un « pense-bête » format carte de crédit pour s'y référer en situation, lorsqu'il en ressentira le besoin.
METHODE PEDAGOGIQUE	Méthodes interactives en individuel, sous-groupe et groupe complet sur : <ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles, simulations et études de cas • Autodiagnostic et Echanges • Apports pédagogiques de synthèse par l'animateur • Suivi par mail sur 15 semaines pour ancrer la méthode couleurs
PROGRAMME DETAILLE	<p>Tout au long de la formation, les participants vont apprendre à <u>Se connaître</u> (Moi, mon style de comportement, mon style de manager) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil comportemental DISC / Restitution en individuel et collectif <p><u>Développer l'écoute et diagnostiquer quel est le mode de management adapté</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir la flexibilité en fonction des situations et des caractéristiques de l'équipe • Impliquer les collaborateurs : Information, plans d'action, facteurs de motivation ... • Règles du jeu, cadre et maintien de celui-ci, recherche de la vision commune individuellement et en groupe • Etudes de cas rapportés par les participants dans la « vraie vie » et debrief <p><u>Donner des ordres : entre directivité et délégation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le collaborateur afin d'adapter la proposition à son style comportemental • Evaluer et superviser ses collaborateurs • Savoir déléguer, développer le potentiel, donner du sens aux actions, établir des objectifs, définir des moyens ... <p><u>Motiver l'équipe et les individus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les personnes en panne de motivation • Remotiver en fonction du profil comportemental <p><u>Sanctionner : quand, comment ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand sanctionner : le processus qui amène à sanctionner, l'entretien de sanction • La sanction comme outil de management • L'entretien de recadrage, l'entretien de « j'ai décidé »
MOYENS TECHNIQUES	PC + rétroprojecteur
MODALITES D'EVALUATION	Mises en situation Questionnaires en cours de formation
SANCTION	Attestation de présence
PROFIL DU FORMATEUR	Philippe VERGNET, formateur coach

SPRING TEAM

Conseil en Management

CALENDRIER	Formation collective de 2 jours Date à la demande, avec un délai de 3 semaines entre la demande et l'exécution
NB PARTICIPANTS	Entre 8 et 10 participants
RYTHME & HORAIRES	9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00 ; 14 h soit 4 demi-journées Présentiel
PRIX PUBLIC	En intra entreprise : 4000,00 € HT
SUPPORTS	Nous remettons à chaque participant : - un support de cours - des cartes « mémo » format carte de crédit des points clef de la formation
CONDITIONS FINANCIERES PREVUES EN CAS DE CESSATION ANTICIPEE DE LA FORMATION OU ABANDON EN COURS DE STAGE	En application des articles L 6353 -1 et L 6354-1 et L6354-2 du code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, SPRING TEAM devra rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. L'entreprise bénéficiaire s'engage à dédommager SPRING TEAM à hauteur de 25% du coût H.T. de la formation prévue en cas de renoncement moins de 15 jours avant la date de démarrage. L'entreprise bénéficiaire s'engage à dédommager SPRING TEAM à hauteur de 80% du coût H.T. de la formation en cas de réalisation partielle du fait de l'entreprise bénéficiaire. Ces sommes ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne pourront pas faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO.

Maj 15/04/2024